

Illegal



Illegal

lundi 5 novembre 2012, par [Monique](#)

Résumé du film :

Tania et Ivan, son fils de 14 ans, sont russes et vivent clandestinement en Belgique depuis huit ans. Sans cesse sur le qui-vive, Tania redoute les contrôles de police jusqu'au jour où elle est arrêtée. La mère et le fils sont séparés. Tania est placée dans un centre de rétention. Elle fera tout pour retrouver son fils mais n'échappera pas pour autant aux menaces d'expulsion.

Olivier Masset-Depasse, 2010, 1h35

Informations pratiques

- tous les minutages sont calculés avec le logiciel VLC.
- Niveau du groupe : A partir de oral 3, à partir de L&E 2.
- Durée approximative des activités : (dépend aussi du niveau du groupe) :
- Avant le film : 2h45
- Après le film : +/- 2h30

Matériel nécessaire pour travailler le film :

o Le dvd du film

o Des grandes feuilles

o Une ou plusieurs copies du camembert sans légende de l'activité n°6 ou une reproduction en carton de ce camembert découpé (voir port-folio ; en fonction du nombre de sous-groupes)

o Une ou plusieurs copies du camembert avec les légendes (voir port-folio)

o Une ou plusieurs séries de reproduction des photos (en fonction du nombre de sous-groupes) (activité 7) (voir port-folio)

o Un ou plusieurs jeux de bandelettes reprenant les causes des migrations (activité 7)

o Un ou plusieurs jeux de bandelettes reprenant les profils des migrants (activité 7)

Proposition de travail :

Les activités que nous vous proposons dans ce dossier sont des supports à la réflexion sur les raisons qui poussent les uns et les autres à migrer ; ces raisons étant toutes légitimes bien entendu ... !

Angle d'attaque : Y a-t-il des bonnes et des mauvaises raisons d'immigrer ?

Activité 1 : travail sur les représentations de l'immigration (45 minutes)

travail autour de « d'où je viens » et les situations « qui nous font bouger ».

Consigne :

Travail sur une grande feuille. Le formateur invite chaque participant à évoquer en quelques mots son itinéraire de vie.

Chaque participant décrit brièvement son parcours et le formateur l'écrit sur une grande feuille (voir modèle ci-dessous).

Dans la première colonne du tableau on note le lieu de départ, dans la seconde les raisons, dans la troisième le lieu d'arrivée. Si il y a un second déplacement, on le note dans la colonne suivante.

Remarque : On ne tient compte que de tous les changements significatifs.

lieu origine 1	cause départ 1	lieu arrivée 1	cause départ 2	lieu arrivée 2	cause départ 3	lieu arrivée 3

En groupe, on relit toutes les raisons évoquées et on complète la liste par d'éventuelles autres causes de migrations possibles non évoquées dans le groupe.

En fin d'activité, le formateur prévoit un échange sur les émotions suscitées par ces départs, ces arrivées, et sur l'activité elle-même ...

Activité 2 : hypothèse sur des personnages du film (60 min.)

On regarde une séquence sans son - si on décide de ne montrer la scène qu'une fois, avertir les participants. Le formateur doit veiller à masquer les éventuels sous-titres.

On visionne une séquence sans son en grand groupe, puis les travaux se font en sous-groupes. Le formateur ne doit pas oublier de cacher les sous-titres. (Remarque : si le formateur décide de ne montrer la séquence qu'une seule fois, il le signale avant de commencer.)

Séquence : La scène commence avec Tania et sa copine sur le divan, puis se poursuit avec l'arrivée de Nowak. On arrête la vision au moment où Tania paie Nowak qui lui donne une carte d'identité :

Minutage : 04.35 -> 07.40 (avec lecteur VLC sur pc)

(->elle paie Nowak qui lui donne une carte d'identité)

Travail en sous-groupes de 4 personnes (surtout si le formateur poursuit jusqu'à la partie facultative de la phase 3) :

Phase 1 :

Les sous-groupes travaillent sur l'identification des personnages et imaginer leur rôle :

o Qui sont ces personnages ?

o Qu'est-ce qui se passe dans cette scène ?

Phase 2 :

Chaque sous-groupe imagine un dialogue entre les protagonistes de la scène et le met en scène.

Phase 3 :

En grand groupe : mise en commun.

Facultatif : Chaque sous-groupe joue son dialogue.

L'animateur demande à l'autre sous-groupe de décrypter, de dire comment il comprend le jeu de rôle.

L'animateur prend note de ce qui se dit et des différents scénarios.

Activité 3 :Tania arrive dans le centre fermé (15 min)

On écoute le son d'une séquence sans visionner l'image (-> le formateur masque l'image) : (on peut l'écouter plusieurs fois).

Séquence : Il s'agit d'un extrait de l'arrivée de Tania dans le centre fermé. On arrête l'écoute au moment où une voix dit « tu peux t'installer sur ce lit).

Minutage : 17.18 ->18.30 (avec lecteur VLC sur pc)

Consigne : On invite les participants à imaginer :

- où cela se passe ?
- qu'est-ce qui se passe ?
- expliquer sur quels indices les apprenants se sont appuyés pour formuler leur hypothèse.

Activité 4 : imaginer le lien narratif entre les 4 scènes qui suivent (40 min).

Le formateur informe les apprenants que les séquences seront visionnées dans le bon ordre par rapport à la chronologie du film.

Consigne :

Après la vision des 4 séquences, l'animateur laisse un temps de réflexion puis les participants (en grand groupe) émettent des hypothèses sur les scènes qu'ils ont vues. L'animateur prend note.

Variante : On peut prévoir un temps d'arrêt après la vision de chaque séquence pour formuler des pré-hypothèses. L'animateur prend note.

Ensuite, le groupe est divisé en sous-groupes.

1. En sous-groupes, les participants construisent un scénario, imaginent une histoire à partir du scénario qu'ils auront élaboré.
2. Chaque sous-groupe expose son scénario en grand groupe.
3. En sous-groupes, les apprenants imaginent la fin du film, ou en tout cas la suite de la séquence où Tania est sur son lit d'hôpital.

Séquence 1 : Tania lit un son avis de quitter le territoire, puis elle brûle le bout de ses doigts au fer à repasser pour faire disparaître ses empreintes digitales.

Minutage : 01.16 -> 2.56 (avec lecteur VLC sur pc)

Séquence 2 : Première rencontre entre Tania et son avocat.

Minutage : 38.09 - > 38.50 (avec lecteur VLC sur pc)

Séquence 3 : Deuxième rencontre de Tania avec son avocat :

« Vous ne m'avez pas dit pour la Pologne » jusqu'à « tout est contre vous ».

Minutage : 49.15 - > 50.33 (avec lecteur VLC sur pc)

Séquence 4 : Tania est à l'hôpital, couchée dans un lit

Minutage : 1.23.04 -> 1.23.24 (avec lecteur VLC sur pc)

ON VA VOIR LE FILM

APRES LA VISION DU FILM

Avant le démarrage des activités, prévoir un moment pour parler du film.

Activité 5 (15 minutes)

On revient sur les hypothèses émises lors des activités 2, 3 et 4. On les rectifie si nécessaire et on commente.

Activité 6 : Qui sont les immigrés en Belgique : « accueille-t-on toute la misère du monde ? » (45 minutes)

On analyse le camembert sans les légendes (voir port-folio).

Phase 1 :

A bâton rompu, et pour faire émerger les représentations qu'ont les apprenants sur l'immigration en leur demandant d'où viennent selon eux les étrangers qui rentrent en Belgique légalement ?

Le formateur prend note.

Phase 2 :

Sachant que ce graphique représente les pays d'origine des immigrés entrés en Belgique en 2007 (hors demandeurs d'asile et réfugiés), le formateur demande aux apprenants répartis en sous-groupes d'émettre des hypothèses sur les différentes origines représentées sur le camembert, de quels pays ou groupes de pays il s'agit.

Variante : On peut reproduire le camembert sur un carton épais, le découper en « portions » de couleurs différentes et demander aux sous- groupes de le constituer en attribuant chaque portion à une origine.

Le formateur prend note.

Phase 3 :

Mise en commun des hypothèses, puis examen du camembert complet et vérification des hypothèses et discussion sur cette phase du travail.

Le formateur interroge les apprenants :

- les informations reprises sur le camembert vous étonnent-elles ? Pourquoi ?
- les informations reprises sur le camembert ne vous étonnent pas ; pourquoi ?

Phase 4 :

Le formateur demande au groupe (ou aux sous-groupes) de mettre en regard les « profils-types » avec les

camemberts repris ci-dessous) :

Pour ce faire, le formateur recopie les différents profils sur des bandelettes séparées.

Profils :

- Je m'appelle Salem, je suis tunisien, j'ai rencontré une femme belge en vacances, et je suis venu la rejoindre ;
- Je m'appelle Nicolas, Je suis français, j'ai 23 ans, et je suis venu chercher du travail ;
- Je m'appelle Dieter, je suis allemand, et je travaille à la Commission Européenne ;
- Je m'appelle Benek, je suis polonais, je suis plafonneur à Bruxelles. Je gagne mieux ma vie en Belgique et je peux envoyer de l'argent à ma famille en Pologne ;
- Je m'appelle Rukje, j'ai 15 ans, je viens d'Ismir, et j'ai rejoint mon père qui travaille en Belgique depuis 5 ans ;
- Je m'appelle Gregor, je suis suisse, je travaille pour une firme pharmaceutique qui a un bureau à Bruxelles ;
- Je m'appelle Tchang, je suis chinois, j'étudiais l'informatique à Peking et j'ai reçu une bourse d'études pour continuer mes études à Bruxelles ;
- Je m'appelle Michael, je suis américain, et je travaille pour la firme Coca-Cola à Bruxelles ;
- Je m'appelle Hayat, je viens du Maroc, je suis mariée à mon cousin qui est né et vit à Bruxelles.

Activité 7 : Poursuite du travail sur les causes de migrations. (30 minutes)

A partir du texte repris dans l'encadré ci-dessous, les photos découpées et les bandelettes reprenant les causes des migrations.

Phase 1 :

lecture du texte ci-dessous (si le niveau des apprenants n'est pas suffisant en lecture, le formateur lit les textes au groupe)

Pourquoi les personnes migrent-elles ?

« Comme le dit le réalisateur du film « Illegal » à propos du personnage de Tania, « si elle est ici, c'est qu'elle ne pouvait pas faire autrement. »

Les raisons qui poussent des personnes à quitter leur pays ou leur région sont multiples et diversifiées et répondent la plupart du temps à une situation de grande difficulté, voire de détresse individuelle ou collective ... »

Phase 2 :

Consigne : Travail en sous-groupes à partir des photos ci-dessous étalées sur une table d'une part, et des bandelettes découpées reprenant les causes des migrations (reproduites en autant d'exemplaires que de sous-groupes) d'autre part.

Ensuite, chaque sous-groupe explique son classement. (si vous « cliquez » sur chacune des photos, vous pouvez la copier, l'agrandir, etc ..)

- La guerre : en 2008, 15 conflits armés dans le monde.

- Les violations des droits humains (mariages forcés, homosexualité, violences faites aux femmes, dictatures, prisonniers politiques, torture, excision, ...)
- La pauvreté (50 % de la population mondiale survit avec moins de 2 \$ par jour) ;
- Les raisons climatiques et environnementales : plus de 25 millions de personnes ont déjà dû fuir leur région ou leur pays suite à la destruction de leur milieu de vie à cause de :
 - o catastrophes naturelles
 - o accidents industriels
 - o la désertification
 - o la déforestation

Les Nations Unies prévoient 250 millions de réfugiés climatiques

- Les raisons personnelles : se marier, étudier, regroupement familial, ...
- Des raisons économiques : soins de santé, travailler.

Activité 8 : poursuite du travail sur les causes de départ possibles de son pays d'origine. (20 minutes)

Consigne : On reprend le tableau construit à l'activité 1 avant le film, et on continue à le compléter après avoir vu plusieurs séquences du film et décidé en sous-groupes de causes de départ des différents personnages.

Phase 1 :

On regarde plusieurs séquences tous ensemble.

- Scène 1 : Tania travaille

Minutage : 03.01 -> 03.25

- Scène 2 : la maman chilienne retrace l'itinéraire de sa famille

Minutage : 51.30 - > 52.07

- Scène 3 : Tania et sa copine parlent (comparaison des statuts des 2 femmes)

Minutage : 05. 35 - > 06.02

Phase 2 :

On reprend le tableau construit à l'activité 1 avant le film, on fait des liens avec les personnages repris dans les différentes scènes qu'on vient de visionner et on complète le tableau personnage par personnage

Itinéraire de :

- o Tania
- o La copine de Tania
- o Aïcha
- o La maman chilienne
- o

Lieu origine

cause départ Lieu d'arrivée Cause départ

2eme lieu arrivée Cause départ

Activité 9 : (temps variable selon activité et productions)

On visionne la scène où Tania répond à Lieve « est-ce que tu veux savoir si j'ai assez souffert pour rester dans ton pays ? »

Minutage : 10.07.20 -> 1.07.40.

Après la vision de cette dernière scène, le formateur invite les apprenants à réfléchir sur :

« Pour vous, y a-t-il des bonnes et des mauvaises raisons d'immigrer ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? ».

Différentes formes possibles : débat, organisation d'un débat style plateau télévision avec préparation des différents points de vue en sous-groupe ; écriture individuelle d'un texte et échange/affichage des écrits ...

Pour ceux qui souhaitent aborder d'autres thématiques à partir de la vision du film, voici quelques pistes :

- La politique d'accueil de l'immigration à travers les époques
- violence institutionnelle des centres fermés ?
- Légalité ou non des pratiques dans les centres fermés.

INFORMATIONS A PROPOS DU CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE DU FILM

Quelques généralités sur les demandes d'asile dans le monde

En 2009 :

- 922.000 ont demandé l'asile ou un statut de protection dans le monde.
- 377.000 de ces demandes (soit moins de la moitié) ont été faites dans un pays industrialisé.
- 17.200 demandes d'asile ont été faites en Belgique.
- La Belgique comptant 11.000.000 s'habitants, la proportion de demandeurs d'asile représente donc 2 personnes pour 1.000 habitants, soit 0,2 %.
- Le Pakistan est le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés au monde (1,7 million) suivi par l'Iran (1,1 million).
- L'Afrique du Sud a reçu un quart des demandes d'asile dans le monde (c'est le pays qui en reçoit le plus, avant les Etats-Unis et la France).
- Les pays en développement accueillent 80% des réfugiés dans le monde. Par exemple, 8 réfugiés sur 10 provenant de la République Démocratique du Congo ont demandé l'asile en Afrique (Afrique du Sud ou Ouganda).
- Enfin, ce ne sont pas les pauvres qui migrent, ceux-ci ne peuvent mobiliser les ressources pour le faire.

Historique de l'immigration en Belgique

Les mouvements de population ont toujours existé.

En 1830, lors de la création de la Belgique, les industries sont nombreuses. A l'époque, les migrations se font surtout à l'intérieur du pays. Ainsi, de nombreux Flamands quittent la Flandre pour venir travailler en Wallonie.

Après la Première Guerre mondiale, les entreprises belges sont obligées de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. Celle-ci vient au départ des pays proches. Entre 1920 et 1930, 170 000 étrangers arrivent en Belgique. Mais avec la crise économique des années 30, le gouvernement veut

limiter l'entrée des étrangers.

Besoin de main-d'œuvre dans l'après-guerre.

Après la Seconde Guerre mondiale, les industries ont besoin de charbon pour fonctionner. Mais il n'y a pas assez de main-d'œuvre. Le gouvernement fait donc, de nouveau, appel aux travailleurs étrangers. En juin 1946, la Belgique et l'Italie signent un accord : l'Italie envoie 50 000 travailleurs italiens dans les mines belges.

Le 8 août 1956, au Bois du Cazier à Marcinelle, un incendie fait 262 morts. Parmi les victimes, 136 sont des Italiens. L'Italie suspend alors l'immigration vers la Belgique.

La Belgique conclut alors de nouvelles conventions avec l'Espagne (en 1956), la Grèce (1957), le Maroc (1964), la Turquie (1964), la Tunisie (1969), l'Algérie (1970) et la Yougoslavie (1970).

Mais l'industrie du charbon est en crise. Les travailleurs immigrés sont employés dans d'autres secteurs comme la métallurgie, la chimie, la construction et les transports.

Dès le début des années '70, c'est la crise économique. Le chômage augmente. Le gouvernement refuse de nouveaux permis de travail.

L'immigration de 1974 à nos jours

En 1974, le gouvernement décide de stopper l'immigration de travailleurs étrangers.

Les immigrés qui arrivent en Belgique après 1974 sont des ressortissants des pays membres de l'Union européenne ou des travailleurs très qualifiés.

Mais aussi des demandeurs d'asile et des travailleurs illégaux.

Dans les années 80 et surtout 90, le nombre de demandeurs d'asile a fortement augmenté.

Les étrangers qui n'obtiennent pas le statut de réfugié doivent quitter la Belgique.

Certains choisissent malgré tout de rester chez nous. Ils deviennent des "sans papiers" ou des travailleurs illégaux.

Tout au long des années 90, les autorités ont régularisé chaque année "au compte-goutte" quelques centaines de "sans-papiers".

En 1998, une jeune demandeuse d'asile originaire du Nigéria, Sémira Adamu, meurt alors que la gendarmerie l'expulse du pays. Le 22 décembre 1999, le gouvernement belge lance une grande campagne de régularisation des "sans-papiers".

Aujourd'hui, cette procédure n'est toujours pas terminée.

Qui enferme-t-on dans les centres fermés ?

Des personnes « refoulées » - qui n'ont pas demandé l'asile - (elles sont placées dans le centre INAD).

Ces personnes n'ont pas accès au territoire belge et vont être embarquées dans le premier avion à destination du pays par lequel elles sont arrivées (qui n'est pas nécessairement leur pays d'origine).

Les motifs pour lesquels un étranger peut être refoulé sont nombreux : ne pas être porteur des documents requis, ne pas disposer de moyens de subsistance suffisants, ne pas présenter de documents justifiant l'objet et les conditions du séjour, risquer de compromettre les relations internationales de la Belgique, la tranquillité publique, l'ordre public...

C'est la police fédérale chargée du contrôle de l'immigration qui a le pouvoir d'apprécier les situations individuelles et de refouler les personnes. Il n'existe, dans la pratique, aucun recours réellement effectif

pour contester la mesure de refoulement :

- des demandeurs d'asile qui se présentent à la frontière (aéroport ou port) sans les documents requis (passeport et/ou visa) et qui demandent l'asile ;
- des demandeurs d'asile dont la demande a été jugée suspecte par l'Office des Étrangers ;
- des demandeurs d'asile dont l'Office des Étrangers estime que la demande d'asile doit être examinée par un autre État que la Belgique. Ils sont détenus pendant le temps nécessaire à la mise en oeuvre du transfert ;
- des demandeurs d'asile à qui le statut de réfugié est refusé ;
- des personnes entrées irrégulièrement sur le territoire belge ou dont le séjour est devenu irrégulier, quelles que soient les raisons de leur venue.

LES CENTRES FERMES EN BELGIQUE

Il existe en Belgique six centres fermés gérés par l'Office des étrangers.

La capacité totale d'enfermement de ces centres est de 628 places. Environ 7000 personnes sont enfermées chaque année dans les centres fermés.

Les centres fermés ne sont officiellement pas des prisons, mais des lieux « où un étranger est détenu, mis à la disposition du gouvernement ou maintenu », selon les termes des Arrêtés Royaux qui en fixent les règles et le fonctionnement (AR du 8 juin 2009, adoptés après l'annulation partielle par le Conseil d'État de celui du 2 août 2002).

- Le centre INAD (pour « INADmissibles ») : il est situé dans des locaux de la zone de transit de l'aéroport de Bruxelles National et fonctionne depuis mars 1995. Il dispose de 30 places. Environ 2000 personnes y sont détenues chaque année.
- Le centre 127 : situé en bordure des pistes, sur le territoire de l'aéroport de Bruxelles-National, à Melsbroek. Il s'agit de containers qui servent de centre fermé depuis 1988. Il dispose de 60 places.
- Le centre 127bis : est aussi situé en bordure de l'aéroport de Bruxelles National, mais sur la commune de Steenokkerzeel. Il a été construit en 1993 et mis en fonction en 1994. Il dispose de 120 places. Environ 2000 personnes sont détenues chaque année dans ces deux centres 127 et 127bis.
- Le centre pour illégaux de Bruges (CIB) : il s'agit de l'ancienne prison pour femmes qui a été convertie en centre fermé en janvier 1995. Il dispose de 112 places (72 hommes et 40 femmes) Environ 750 personnes y sont détenues chaque année.
- Le centre pour illégaux de Merksplas (CIM) : il s'agit de l'ancienne colonie pour vagabonds de Turnhout, qui a été réaffectée aux « illégaux » en mars 1994 suite à l'abolition de la loi sur le vagabondage. Il dispose de 146 places. Environ 1050 personnes y sont détenues chaque année.
- Le centre pour illégaux de Vottem (CIV) : a été construit à côté de la caserne militaire de Vottem, près de Liège, et mis en fonction en mars 1999. Il dispose de 160 places. Environ 930 personnes y sont détenues chaque année.
- Le centre Caricole : à côté du 127bis, ce nouveau centre devrait remplacer le centre 127 bis et dispose de 90 places. Il sera opérationnel dans le courant de 2012. Son architecture tant externe (circulaire) qu'interne (cellules individuelles) en fait le centre le plus clairement carcéral.

Réaction de la Ligue des droits de l'Homme à l'ouverture du centre « caricole » :

La Ligue des droits de l'Homme s'inquiète de la banalisation de la criminalisation des migrant(e)s dans

notre pays.

« ... Chaque jour, des personnes migrantes sont privées de liberté pour la seule raison qu'elles n'ont pas les documents requis soit pour rentrer sur notre territoire soit pour y séjourner.

Chaque jour, des personnes sont renvoyées, parfois de manière forcée, toujours de manière imposée vers leur pays d'origine ou de transit.

Ce faisant, nous criminalisons les migrant(e)s. On ne répètera jamais assez que les personnes détenues au sein des centres fermés n'ont pas été préalablement jugées coupables de quoi que soit. Il ne s'agit donc pas de délinquants tels qu'on les conçoit habituellement.

Ce faisant, nous bafouons leurs droits les plus fondamentaux : il n'existe effectivement aucune politique qui enferme et expulse qui puisse être respectueuse des droits humains. Le droit à la vie privée, le droit à la vie de famille, le respect de la liberté, l'interdiction de traitement inhumain et dégradant...le risque est évident que ces droits et libertés soient mis à mal par la privation de liberté, par les conditions de détention et par les pratiques d'expulsion...

Pourtant, le gouvernement, loin de remettre en cause ces choix politiques, prend la décision de rajouter aux quatre centres fermés déjà existants, un cinquième à proximité de l'aéroport de Bruxelles.

Surnommé la « caricole » en raison de sa forme circulaire, il sera relié à l'actuel « 127bis » et pourra maintenir près de 160 personnes.

Ce projet, datant de 2001, a nécessité un investissement de pas loin de 10 millions €, pour sa construction, un financement important alors qu'ailleurs, l'argent manque cruellement.... »

LES CENTRES FERMES EN EUROPE

Migreurop a dressé la carte des centres de détention pour étrangers en Europe et autour de la Méditerranée. (voir carte dans le port-folio).

Pour 2007, le nombre de centres par pays était le suivant :

- Allemagne (41),
- Autriche (5),
- Belgique (6),
- Chypre (4),
- Croatie (2),
- Danemark (1),
- Espagne (22),
- Estonie (1),
- Finlande (1),
- France (37),
- Grande-Bretagne (16),
- Grèce (7),
- Hongrie (6),)
- Irlande (7),
- Italie (24),
- Lettonie (2),
- Lituanie (3),
- Luxembourg (1),
- Malte (5),
- Pays-Bas (7),
- Pologne (13),
- Portugal (6),

- République Tchèque (7),
- Slovaquie (5),
- Slovénie (2),
- Suède (6).

Migreurop s'est basé sur une Enquête du Parlement Européen pour établir cette liste. L'association travaille à un nouveau rapport qui actualisera ces chiffres pour l'année 2010 (on sait déjà que le nombre de centres fermés a augmenté...).

Outre les centres de détention connus, il existe aussi des lieux informels, peu ou pas visibles, dont il n'y a pas de liste officielle. C'est le cas, en France, des locaux de rétention que chaque préfecture peut créer par simple arrêté : commissariats de police, gendarmeries ou chambres d'hôtel réquisitionnées. On dénombre près d'une centaine de ces lieux sur le territoire français. Les conditions matérielles de détention y sont très variables et l'exercice de leurs droits est loin d'être garanti aux migrants qui y sont détenus.

QUI SONT LES PAYS MEMBRES DE L'EUROPE DES 15 ET DES 27.

Ils correspondent à l'ensemble des pays qui appartenaient à l'Union européenne entre 1995 et 2004.

En 2004, l'UE s'est élargie à des pays de l'Europe centrale et est devenue l'UE-25.

On fait référence aux pays de l'UE-15 comme étant économiquement les « pays les plus développés » de l'Union européenne, par comparaison avec les nouveaux pays membres d'Europe centrale, toujours en phase de rattrapage économique.

Il s'agit de (par ordre d'entrée) : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche

QUI SONT LES PAYS MEMBRES DE L'EUROPE DES 27

Les vingt-sept États membres de l'Union européenne sont de tailles différentes et présentent des modes d'organisation institutionnelle variés.

Ensemble, ils forment l'Union européenne, un territoire de près de 500 millions d'habitants et de 3 930 000 km².

Les territoires des 27 États membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

PETITE BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE

Centres fermés, immigration

- Ouvrons les yeux sur les centres fermés,
<http://www.ouvronslesyeux.be/spip.p...>
<http://cclle.collectifs.net/Les-cent...>
- <http://www.ouvronslesyeux.be/spip.php?rubrique4>
- Les carnets noirs des centres fermés en Belgique <http://www.mrax.be/spip.php?article772>
- Détention d'enfants en centres fermés, la Belgique encore une fois condamnée,
<http://www.liguedh.be/2010/811-detention-denfants-en-centre-ferme-la-belgique-une-nouvelle-fois-condamnee->

- Centres fermés, pire que la prison, Migrations magazine, <http://www.ouvronslesyeux.be/spip.php?rubrique4>
Historique immigration Belgique
- Emigrants, immigrés de Belgique : quand, comment, pourquoi <http://www.helmo.be/esas/mapage/euxaussi/immigration/migragen.html>
- Brève histoire de l'immigration, en Belgique, http://www.journalessentiel.be/agenda/lect_emigr.html
- Immigration en Belgique et diversité culturelle, Bibliographie sélective commentée http://www.collectif-alpha.be/IMG/pdf/Immigration_diversite_culturelle.pdf
- Les travailleurs immigrés en Belgique durant l'entre-deux-guerres : la présence marocaine <http://www.carhop.be/art03.pdf>
- petite histoire de l'immigration en Belgique <http://www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?article1277>
- Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=105&thema=4
- Les 4 phases de la politique migratoire, <http://www.migrations-magazine.be/spip.php?article27>

Soumission à l'autorité

Expérience de Milgram :

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Exp%C3%A9rience_de_Milgram
- <http://www.evous.fr/L-experience-de-Milgram-50-ans,1122744.html>
- http://www.psychologie-sociale.com/index.php?option=com_content&task=view&id=60&Itemid=2
- http://www.dailymotion.com/video/x3eeae_i-comme-icare-milgram_news
- <http://blog.syti.net/index.php?article=280>
- <http://blog.syti.net/index.php?article=280>